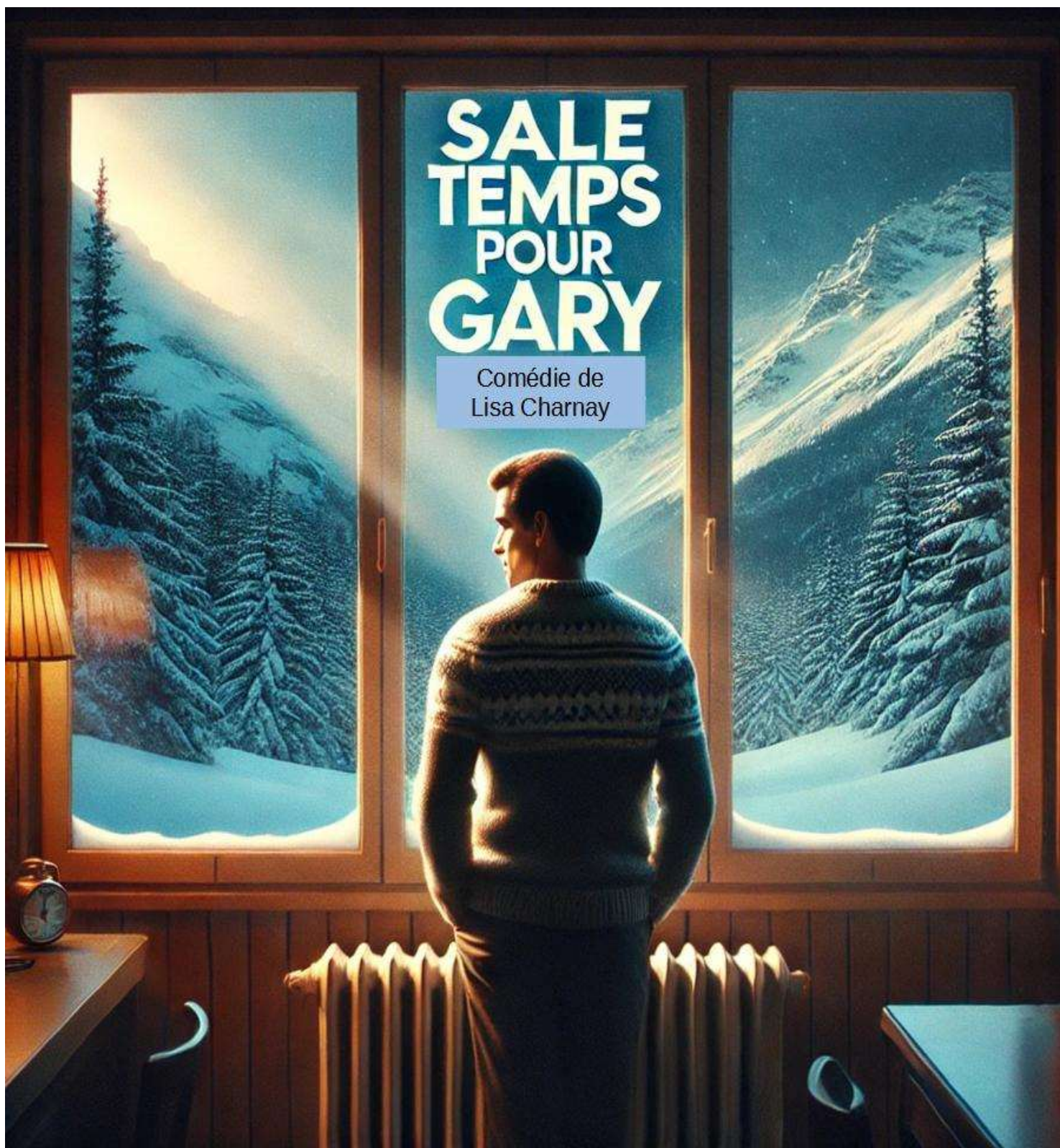


SALE TEMPS POUR GARY

Comédie de
Lisa Charnay



SALE TEMPS POUR GARY

Comédie de Lisa Charnay

Création : le 23 novembre 2025 à la salle des fêtes de Brugheas (03700)

Durée approximative : 15 à 20 minutes

Synopsis : coincés dans un chalet de haute montagne, deux couples essayent de faire passer le temps. Gary, qui ne voulait pas venir, va vivre des moments particulièrement pénibles pour lui.

Distribution :

- Maxence
- Charlotte
- Gary
- Marie
- Mélanie

Décor :

un intérieur de chalet : un canapé, 2 fauteuils et en fond une cuisine ouverte

Costumes :

pulls, pantalons, pilou, blousons, bonnets, gants, moon boots

RAPPEL

Ce texte n'est pas libre de droits. Vous pouvez le télécharger pour le lire et pour travailler. Si vous exploitez ce texte dans le cadre d'un spectacle vous devez obligatoirement faire le nécessaire pour obtenir l'autorisation de jouer soit de l'auteur directement, soit de l'organisme qui gère ses droits, la SACD.

La SACD peut faire interdire la représentation le soir même si l'autorisation de jouer n'a pas été obtenue par la troupe. Le réseau national des représentants de la SACD (et leurs homologues à l'étranger) veille au respect des droits des auteurs et vérifie que les autorisations ont été obtenues, même a posteriori.

Ceci n'est pas une recommandation, mais une obligation, y compris pour les troupes amateurs

**TOUTE UTILISATION D'UNE ŒUVRE DOIT ÊTRE SOUMISE À L'AUTORISATION PRÉALABLE DE L'AUTEUR
ET OUVRE DROIT À RÉMUNÉRATION**

EN FRANCE : LE REGIME GENERAL

→ Qu'est-ce que l'autorisation ?

- L'exploitation d'une œuvre est intimement liée à la notion de droit moral. Par celui-ci, l'auteur décide seul d'autoriser ou non la divulgation et l'exploitation de son travail par autrui, et a droit au respect de son nom et de son œuvre. Ceci sans aucune limite dans le temps car si l'œuvre appartient au domaine public ou si son créateur est mort, les ayants droit exercent de ce fait un droit moral.

→ Comment obtenir l'autorisation de représentation ?

- Concrètement, un théâtre ou une compagnie qui souhaite utiliser l'œuvre d'un auteur membre de la SACD doit obligatoirement en faire la demande à la SACD qui transmet.
- Avec l'accord de l'auteur, la SACD fixe par contrat les termes de son autorisation par l'exploitant : elle doit être limitée dans sa durée et dans son étendue géographique et doit fixer les conditions selon lesquelles les droits d'auteurs vont être perçus.
- L'exploitant s'engage alors à fournir les lieux et dates des représentations, puis le montant des recettes du spectacle et à payer les droits d'auteurs.

→ Quand faut-il solliciter l'autorisation de représentation ?

- L'autorisation de représentation doit être impérativement obtenue par l'entreprise de spectacles auprès des ayants droits de l'œuvre avant le montage de la production concernée ou le montage de la tournée du spectacle.
- Cette sollicitation des ayants droit sera effectuée par l'intermédiaire de la SACD, au moins six mois avant la première représentation.
- La demande sera adressée à la Direction compétente de la SACD. Elle précisera l'étendue territoriale et la durée de l'autorisation souhaitée. Y seront annexées le CV du metteur en scène et des comédiens, ainsi que le parcours artistique de l'entreprise de spectacle.
- L'entrepreneur de spectacle devra respecter le titre générique de l'œuvre.

→ Comment se présente l'autorisation de représentation ?

Il s'agit soit d'une simple lettre, soit d'une lettre-contrat ou d'un contrat particulier signé entre l'auteur et l'entrepreneur de spectacle. Elle doit préciser :

- le lieu ;
- le nombre de représentations ;
- la durée ;
- le mode d'exploitation ;
- l'exclusivité ou non de la cession des droits ;
- la rémunération en fonction des droits cédés.

Pour une troupe amateur ?

- Des démarches identiques, une tarification spécifique

Les troupes " amateurs " sont des compagnies ou des groupements qui présentent au public des ouvrages du répertoire de la SACD et dont les intervenants à l'élaboration du spectacle (comédiens, techniciens, metteurs en scène...) ne reçoivent aucune rémunération. Une troupe amateur effectue les mêmes démarches qu'une compagnie professionnelle pour la demande d'autorisation de représentation et pour l'acquittement des droits d'auteur, que les représentations soient payantes ou gratuites. Une tarification

spécifique est proposée. Depuis 1989, plusieurs fédérations de théâtre amateur bénéficient d'avantages protocolaires supplémentaires.

www.sacd.fr

Sale temps pour Gary

Marie sort de la salle de bains les cheveux enroulés dans une serviette de toilette, elle-même enroulée dans un drap de bain. Charlotte et Gary sont affalés sur le canapé, Gary sur son ordinateur portable, Charlotte lit un magazine.

Maxence *revient du dehors, après-skis et blouson épais, bonnet sur la tête, gants de laine, transi de froid. Il ôte ses gants et se frotte les mains :* « Pas d'amélioration dehors. Il y a maintenant 2 mètres de neige et ça congèle, les bagnoles sont complètement recouvertes et les routes toujours impraticables. »

Charlotte *lâche son téléphone et se précipite à la fenêtre :* « La vache ! Tout ce qu'il est encore tombé cette nuit ! »

Maxence : « Ouais, et ça tombe encore ! »

Charlotte *toujours à la fenêtre :* « En plus on n'a plus rien à bouffer et il faudrait qu'on puisse faire des courses ! »

Maxence à Marie : « Oh Marie tu me donnes froid comme ça ! »

Marie : « Ça va, il fait 20 degrés dans le chalet. Il chauffe super bien ce poêle à bois ! »

Maxence *ôte son blouson et va se servir du café resté dans la verseuse :* « Quelqu'un veut un café ? »

Gary *semble réaliser tout à coup :* « Hein ? Qu'est-ce que tu disais Maxence ? »

Charlotte se retourne et lève les yeux au ciel en voyant Gary se réveiller tout à coup.

Maxence : « Je disais quelqu'un veut un café ? »

Gary : « Non avant. »

Maxence : « Avant quoi ? »

Gary : « Qu'est-ce que tu disais avant ? »

Maxence : « Avant je disais qu'on est toujours coincés là, qu'il y a maintenant deux mètres de neige et qu'il est complètement impossible de bouger les bagnoles. »

Gary : « Merde ! Et y'a plus rien à bouffer ! »

Charlotte : « C'est ce que je viens de dire. »

Gary : « J'ai pas entendu.

Charlotte : « Dis plutôt que c'est comme d'habitude, tu joues sur ton ordi et le reste du monde n'existe pas. »

Gary : « Arrête Charlotte, t'exagères là. Je ne suis pas venu deux fois avec vous en rando peut-être ? Moi qui déteste marcher ! Vous m'avez fait crapahuter deux journées entières dans la neige ! »

Charlotte : « Tu n'as fait que rouspéter que t'avais froid, mal aux pieds, mal au dos, faim, soif, pire qu'un gosse de cinq ans ! Et quand on t'a proposé de redescendre en luge tu nous as fait une crise ! »

Gary : « J'ai une trouille monumentale de la luge ! J'ai vécu une sale expérience quand j'avais cinq ans. Je fais des cauchemars de descente en luge ! Je déteste la neige, le froid, la montagne, le ski et la luge. »

Charlotte : « De toutes façons tu n'aimes rien et t'as peur de tout. »

Maxence s'installe et boit son café.

Marie *s'installe dans un fauteuil et se vernit les ongles de pied* : « C'est pas grave, on va rester tranquillement au chaud et faire un scrabble ou un monopoly. »

Gary : « Un scrabble ? Oh non pitié Marie, ça fait trois jours qu'on se tape des jeux à la con à cause de cette tempête de neige. » *Il tapote sur son ordinateur et sursaute* : « Putain j'ai plus d'accès à internet ! » *Puis à Charlotte* : « T'as du réseau toi ? »

Charlotte : « Non. »

Maxence *consulte son portable* : « Oh bah moi non plus. »

Gary : « On pourrait appeler les secours, ça marche avec le 112 je crois. »

Maxence : « Ne panique pas, les secours c'est pour les personnes en danger, nous on n'a pas besoin d'être secourus. Ce genre de situation c'est courant en montagne. »

Gary : « Ça arrive souvent ? Pourquoi on est venu se fourrer dans ce trou paumé alors ? »

Maxence : « Gary, tu étais d'accord pour qu'on se fasse tous ensemble une dizaine de jours dans un gîte isolé, au calme. »

Gary : « Euh...C'était surtout pour faire plaisir à Charlotte. »

Charlotte : « Et voilà ! Ça va être de ma faute maintenant ! »

Marie *interrompant deux secondes la peinture de ses ongles de pied* : « Je ne vois pas où est le problème. On n'est pas bien là, tous les quatre ? »

Gary : « Bah non, on n'est pas bien, non... Enfermés comme ça ! On est bien quand tout va bien, quand on peut prendre nos bagnoles pour aller faire un tour en ville, quand on a internet et le téléphone ! »

Charlotte : « Pour Gary c'est surtout internet qui va lui manquer. »

Gary à Charlotte : « Mais Charlotte t'es conne ou quoi ? Qu'est-ce que tu veux qu'on foute ici sans pouvoir communiquer avec l'extérieur ? »

Charlotte : « T'es pas obligé de m'insulter, hein ! On peut faire plein de choses justement. »

Gary : « Ah oui, quoi ? »

Charlotte : « Marie vient de proposer de faire des jeux. »

Gary : « Mais je m'en fous des jeux, moi ! Ça fait trois jours qu'on se tape des jeux ! Et puis on va bouffer quoi à midi ? Et ce soir ? »

Maxence : « Il reste des spaghettis pour midi. »

Marie : « Et il y a un gros paquet de biscottes dans le placard. »

Gary *éclate d'un rire moqueur* : « Des biscottes ! Et pourquoi pas des carottes et du tofu pendant que vous y êtes ? »

Maxence rigole et manque d'avaler son café de travers.

Gary à Maxence : « Ça te fait rire, toi ? »

Maxence : « J'adore quand tu paniques pour la bouffe. »

Gary se lève et va à la fenêtre vérifier, puis constate : « Quel bordel ! » **Puis à Maxence** : « T'es sûr qu'on ne peut pas dégager la neige autour des bagnoles et descendre en ville ? »

Maxence : « Et après ? Tu vas rouler sur quoi ? On ne voit même plus la trace de la route ! »

Gary : « C'est pas possible il doit y avoir un moyen de se barrer de ce piège à rats ! »

A suivre...

Durée totale de la pièce environ 30 minutes.

Pour vous procurer le texte dans son intégralité, vous devez vous adresser à la bibliothèque de la SACD, gestionnaire des droits d'auteur, et si vous désirez jouer cette pièce, vous devez également en faire la demande à la SACD soit par internet :

www.sacd.fr

soit par courrier postal, soit sur place :

**SACD
Direction du Spectacle vivant
11 rue Ballu
75442 PARIS CEDEX 09**